



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Communiqué

Evaluation CE1/CM2 : la liberté pédagogique doit prévaloir

Le ministre a fait le choix de reconduire les évaluations CM2 du 17 au 21 janvier et les évaluations CE1 du 16 au 20 mai 2011 avec le maintien de la prime de 400 euros pour les enseignants concernés.

Attaché à la liberté pédagogique, le SNUDI-FO revendique depuis le début l'abandon de ces évaluations et que soit respecté le droit de chaque enseignant d'évaluer ses élèves conformément à ses choix pédagogiques et à la liberté pédagogique inscrite dans le statut particulier des PE.

Le maintien de ces évaluations intervient dans un contexte précis

La suppression annoncée de 16 000 postes et la poursuite de la mise en œuvre des contre-réformes (mastérisation, dispositif CLAIR dans le 2nd degré, rapport Reiss sur les E2P/EPEP, rapport Tabarot sur les « rythmes scolaires »...) qui toutes conduisent à l'autonomie des établissements et des écoles, au transfert des personnels aux collectivités et au développement des contrats précaires contre le statut de fonctionnaire d'Etat garantissant l'emploi.

Les évaluations CE1/CM2 : outil de la mise en concurrence, prélude aux E2P/EPEP

L'utilisation faite des résultats des évaluations CE1/CM2, tant pour alimenter les rapports PISA dénigrant les résultats de l'école publique et de ses maîtres que pour organiser la mise en concurrence des écoles et justifier ainsi des fermetures et des regroupements d'écoles entières, n'a que peu à voir avec l'intérêt des élèves et l'aide aux enseignants dans l'exercice de leur mission.

Elles s'inscrivent totalement dans la logique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite dans le cadre de la Réduction Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Le SNUDI-FO n'oublie pas, par exemple, qu'en 2010 à Nogent-sur-Marne dans le Val-de-Marne, l'Education nationale, en coopération avec des élus, a utilisé les résultats des évaluations pour alimenter une campagne de dénigrement d'une école. Cette campagne n'avait qu'un objectif : préparer la fusion/disparition d'une école avec une autre qui aurait permis la fermeture d'un poste de direction et de plusieurs postes d'adjoints par le miracle de la mutualisation des moyens. Seul le refus unanime des personnels avec le soutien et l'intervention du SNUDI FO a permis que soit mis fin à cette entreprise.

Le SNUDI-FO n'acceptera aucune publication de résultats école par école, aucune mise en concurrence.

Prime de 400€ : une tentative d'individualisation de la rémunération des enseignants

Le SNUDI-FO a dû intervenir à tous les niveaux (IEN, IA, Ministère) pour que cessent les multiples tentatives, que permet la circulaire ministérielle, pour écarter les enseignants concernés du versement effectif de la prime de 400€.

Ces difficultés donnent tout le contenu des notions de « *salaire au mérite* » et de « *prise en compte de la performance dans le métier* » inscrites dans les principes du Pacte de carrière établi par le ministre.

Le SNUDI-FO revendique avec la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière (FGF-FO) l'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Les évaluations CE1/CM2 doivent être abandonnées

Le SNUDI-FO renouvelle son exigence que soit mis fin à ces évaluations, véritables outils de destruction de l'école publique et du statut des enseignants.

Il s'adresse aux organisations syndicales du 1^{er} degré pour intervenir ensemble en ce sens.

Montreuil le 12 janvier 2011